

Aulnay conserve sa quatrième fleur

Le jury des villes et villages fleuris, passé à Aulnay le 4 septembre, vient de confirmer le label « 4 fleurs » de la ville.



Les membres du jury et les responsables des espaces verts de la ville.



Depuis 1995, Aulnay est labellisée « 4^e fleur » par le Conseil national des villes et villages fleuris. Un label octroyé pour une durée de trois ans, à l'issue de laquelle un nouveau jury vient visiter la commune et la note selon différents critères. Portant à l'origine sur la qualité esthétique du fleurissement, ces critères ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs. Dans un contexte croissant de compétitivité

des territoires, les villes labellisées se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorables à l'attractivité touristique, résidentielle et économique. C'est cette valeur ajoutée que symbolise le label Villes et villages fleuris, dont la quatrième fleur est l'échelon le plus haut. Ce label, qui existe depuis plus de cinquante ans, mobilise près d'un tiers des communes françaises, 4 031 d'entre elles sont labellisées et seules 220 ont la quatrième fleur. Composé de trois membres – un dirigeant du Conseil national des villes et villages fleuris, un

responsable venu de Mâcon, l'une des villes phares labellisées, et une conseillère générale du département –, le jury a arpenté le 4 septembre les rues et les quartiers d'Aulnay. À l'issue de cette visite, il a délibéré et décidé que la ville conserverait son label « 4 fleurs », récompensant ainsi le travail des services des espaces verts, dont ils ont apprécié les efforts faits dans le cadre de l'Agenda 21 et du développement durable, de la voirie ainsi que des habitants qui participent au fleurissement de la commune.

Anne Raffenel

PAROLE D'EXPERTE



SYLVIE SCHLUMBERGER,
responsable du
service des
espaces verts

« Nos efforts ont été reconnus »

« Nous fleurissons la ville pour les habitants, pour valoriser et améliorer le cadre de vie, et non en prévision du passage du jury tous les trois ans. C'est donc le travail de nos équipes au quotidien et l'entretien qui ont été récompensés. Le jury a été particulièrement sensible à certaines améliorations, notamment les places rénovées ou embellies, comme la place de la Gare, la place Leclerc, la place Degas. La ville accusait un déficit en espaces de vie végétalisés et le jury a reconnu cet effort. Tout comme il a été sensible aux jardins partagés du Gros-Saule, aux plantations et aux rénovations des quartiers

d'habitat collectif, dans le cadre du PRU. Le label est octroyé non seulement pour le travail du service des espaces verts, mais aussi pour les partenariats établis avec les particuliers, à travers les concours balcons et jardins fleuris, ou les bailleurs. Enfin, les membres du jury ont apprécié l'alignement d'arbres, la trame verte qui donne, selon eux, une identité particulière à Aulnay, et la qualité de l'accueil qu'ils ont reçu dans la ville, dans les services et en mairie. Nous avons édité une brochure explicative et ils ont pu suivre, sur la table numérique, les changements intervenus dans la ville et son évolution, ce qui leur a beaucoup plu. »